

LES ÉCHOS DE VALPRIVAS



*Ce nouveau bulletin municipal est notre premier, merci de votre indulgence !
Il a vocation à paraître tous les deux mois.*

Bulletin municipal IPNS à 350 exemplaires
Comité de rédaction : commission communication
Directeur de la publication Claudine Liothier, maire de Valprivas

LE MOT DU MAIRE

En premier lieu, l'équipe municipale tient à vous remercier.

Concernant la rentrée scolaire, nous avons tout mis en œuvre pour que celle-ci s'effectue dans les meilleures conditions, compte tenu du contexte sanitaire.

Actuellement les sollicitations sont nombreuses car ce n'est pas seulement notre commune qui change de maire mais un ensemble de collectivités. Soyez assurés que notre commune sera présente dans ces nombreuses instances.

Nous avons décidé de travailler sous forme de commissions. Elles vous sont présentées par ailleurs.

Nous souhaitons également associer tous les habitants de la commune afin de connaître vos attentes. Pour cela, nous allons organiser des réunions par quartier et/ou par hameau très rapidement.

Les projets instruits par l'ancienne équipe municipale seront poursuivis, notamment celui des chemins forestiers. J'en profite pour la remercier pour le travail accompli et plus particulièrement Monsieur René Pascal.

C'est une équipe motivée qui m'entoure. Elle saura sans nul doute mener à bien les projets futurs.

A titre personnel, je suis très heureuse de représenter Valprivas et ses habitants car c'est un village magnifique où il fait bon vivre.

Claudine Liothier

LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Quelles sont les instances de décision ?

C'est au **Conseil Municipal** que se décident les affaires de la commune. Par ses délibérations, le Conseil Municipal donne son avis, décide, arrête les comptes ou donne délégation au maire.

Vous pouvez assister aux séances du Conseil Municipal car il est public. Il se réunira tous les 3 mois environ.

Les **commissions municipales** (liste ci-après) sont créées par le Conseil Municipal pour améliorer son fonctionnement et l'aider à prendre les bonnes décisions : elles sont des commissions d'étude et de réflexion.

Les commissions municipales sont constituées par les élus. Les débats et discussions s'effectuent à huis clos.

Comment s'articule ce fonctionnement ?

Le Maire et ses adjoints se réunissent toutes les semaines pour des réunions de **Bureau** afin de traiter les affaires courantes, notamment les réponses à apporter aux demandes des habitants de la commune.

Le Bureau organise et étudie les projets et avis soumis par les différentes commissions. Il travaille en étroite collaboration avec la secrétaire de mairie.

Existe-t-il d'autres moyens d'information ?

Régulièrement (tous les 2 mois), le **Bulletin Municipal** sera diffusé avec des informations sur la vie de la commune, les décisions importantes prises et les événements ou manifestations à venir.

De plus, un nouveau **Site Internet** va être rapidement mis en place afin d'accroître la visibilité de la commune.

Enfin, Mme le **Maire et ses adjoints** sont disponibles dans le cadre de permanence ou sur rendez-vous en Mairie afin d'échanger avec vous.

NOS COMMISSIONS

COMMISSIONS	MEMBRES	INTERLOCUTEUR PRINCIPAL
Finances	Léo Boudet, Loïc Chabanol, Jean-Jacques Mounier, Bruno Paulet	Bruno Paulet
Développement Économique	Marcel Lauricella, Jean-Jacques Mounier, Danielle Ouillon, Bruno Paulet	Jean-Jacques Mounier
Voiries	Léo Boudet, Joël Brun, Jean-Paul Celle, Francois Filliol, Gérard Fournet	Gérard Fournet
Bâtiments	Joël Brun, Jean-Paul Celle, Loïc Chabanol, Francois Filliol,	Loïc Chabanol
Communication Interne/Externe	Léo Boudet, Stéphane Chambouvet, Hervé Dojat, Marcel Lauricella, Bruno Paulet, Cécile Rachtet	Cécile Rachtet
Sports	Joël Brun, Loïc Chabanol, Stéphane Chambouvet, Danielle Ouillon	Stéphane Chambouvet
Associations	Joël Brun, Stéphane Chambouvet, Hervé Dojat, Monique Fontvieille, Gérard Fournet, Marcel Lauricella, Cécile Rachtet	Hervé Dojat
École petite enfance	Loïc Chabanol, Marcel Lauricella, Bruno Paulet, Cécile Rachtet	Marcel Lauricella
Jeunes	Léo Boudet, Joël Brun, Loïc Chabanol, Stéphane Chambouvet, Danielle Ouillon	Léo Boudet
Social	Hervé Dojat, Monique Fontvieille, Gérard Fournet, Danielle Ouillon	Danielle Ouillon
Personnel communal	Jean-Paul Celle, Stéphane Chambouvet, Monique Fontvieille, Gérard Fournet, Cécile Rachtet	Monique Fontvieille

URBANISME ET DÉCLARATION PRÉALABLE

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet une modification de l'aspect extérieur d'une construction, un changement de destination, une création de surface de plancher, une modification du volume du bâtiment, d'une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple **déclaration préalable**, ou d'un **permis de construire**.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- adjonctions de parements,
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²), le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit la façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...), la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

En cas de doutes/interrogations, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie !

VIVRE ENSEMBLE

Billet d'humeur 1 : Tri sélectif !

L'écologie et le tri sélectif font partie intégrante de notre quotidien et le sujet fait l'unanimité.

Il suffit pourtant de soulever le couvercle d'un « bac jaune » pour se rendre compte que, des intentions aux actes, il reste beaucoup de chemin à parcourir. Gazon, branches, polystyrène, bouteilles de verre, etc... déprécient de plus de 20% la qualité du tri et coûtent une fortune aux collectivités.

A méditer avant de vous débarrasser de vos encombrants...

Billet d'humeur 2 : Nuisances sonores

Régulièrement, des habitants du village se plaignent en mairie de nuisances sonores.

Si vous subissez de tels désagréments, allez d'abord informer aimablement la personne à son origine.

Un peu de civisme et le respect de son voisin devraient permettre que chacun vive dans la sérénité.

Billet d'humeur 3 : Stationnement problématique

Il a été constaté qu'un certain nombre d'automobilistes gênaient la circulation.

Soyez vigilants lors de votre stationnement même bref, afin de ne pas encombrer la voie publique et perturber la circulation.

FOCUS SUR VAL'JEUNESSE

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais rapidement vous présenter l'association Val'Jeunesse que vous devez sûrement déjà connaître. Il s'agit d'une association basée sur la loi 1901, c'est-à-dire qu'elle est à but non lucratif, elle rassemble les jeunes de 16 à 25 ans. L'idée nous est venue suite aux nombreux retours positifs du 15 août 2019 par rapport au char et aux différentes actions menées avec le groupe des classards. C'est donc de ce jour que l'idée a germé et que nous avons fait toutes les procédures pour la création de ce projet.

Notre association a plusieurs buts à atteindre :

- Rassembler les jeunes du village autour d'un objectif commun
- Avoir un local pour se retrouver (projet en cours)
- Faire remonter l'avis des jeunes à la mairie, donner une valeur à notre vision
- Animer le village pour redonner de la vie à notre belle campagne

Au départ, nous étions 3 jeunes, Colombier Mathias (secrétaire), Granger Jules (trésorier) et Quiblier Lucas (président). Puis nous avons été rejoints par une vingtaine d'autres jeunes dans cette aventure.

Nous, le bureau, avons été invités à rejoindre les réunions de Val'Anim pour l'organisation d'actions et d'événements dans le village, notamment avec le projet de réaliser un repas le soir du 14 août. Malheureusement, avec la situation actuelle, nous avons été un peu ralentis dans la mise en route de l'association et la réalisation des projets. Nous espérons que cela s'arrangera dans le futur.

Si toutefois vous avez des questions, nous restons disponibles à l'adresse mail suivante : val.jeunesse2019@gmail.com .

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Bureau de Val'Jeunesse

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL

Seriez-vous intéressé(s) pour les recevoir par mail ?
Si oui, merci de répondre au sondage ci-après (page 10) !

ÉCOLE DE VALPRIVAS

Le 1er Septembre, 38 enfants ont repris le chemin de l'école. Ils étaient contents de se retrouver.
Tout s'est bien déroulé dans le respect des règles sanitaires.



Enfants et enseignants prêts à entamer une nouvelle année !

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE ET AGENCE POSTALE :

Ouverture du lundi au vendredi et le 1er et 3ème samedi du mois : de 9h à 12h00

Levée du courrier 11h30 tous les jours

Tél : 04 71 66 72 64

Email : mairie@valprivas.com

OFFICE DE TOURISME : www.tourisme-marchesduvelayrochebaron.fr

BIBLIOTHEQUE : De 10h à 11h le samedi.

VAL'TONIC, GYM : Le mardi de 20h à 21h30 sauf vacances scolaires.

Contact : domykrako955@gmail.com 06 62 58 98 12.

SOPHROLOGIE : Les trois premiers jeudis du mois, de 19h à 20h.

Renseignements auprès de Claire VIALLO

claire.viallon37@orange.fr ou 06 99 68 69 84.

CLUB DES TILLEULS : Le mardi après-midi de 14h à 17h30.

THEATRE : Le mercredi de 20h30 à 22h30 sauf vacances scolaires.

Renseignements : Jeanine BERNAUD ou Danielle BSERENI.

SOIREES TAROT : Les lundis de 20h30 à 23h.

Renseignements auprès de Chambouvet Jean-Michel au 06.81.42.91.47.

BOULES : Mercredi et samedi à partir de 15h même jours fériés.

VELO : Les dimanches, Vélo de route, aux beaux jours à 8h et VTT en hiver à 9h, départ devant « Le Courpatta ».

Si vous constatez une anomalie, erreur ou omission dans la liste ci-dessus veuillez nous en informer (mairie@valprivas.com).

Flash Info : Il est possible d'adhérer à une « mutuelle solidaire et responsable » (Ma commune ma Santé, association ACTIOM) avec des tarifs adaptés.

Plus de précisions dans le prochain bulletin.

Toutefois les personnes déjà intéressées peuvent s'adresser en mairie afin d'obtenir des renseignements complémentaires .

SONDAGE

En raison de la situation actuelle, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos besoins, afin de ne laisser aucune personne isolée dans notre village.

Il vous suffit de remplir l'imprimé ci-dessous et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Ces informations sont confidentielles et le resteront.

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail :

- Besoin d'aide pour effectuer/récupérer les achats alimentaires, de médicaments ou d'objets de première nécessité...
- Besoin d'aide pour les démarches via internet
- Besoin de communication régulière par téléphone
- Demande personnelle ou collective
- Besoin d'un espace de coworking ou multimédia

Comment préférez-vous recevoir l'information future ? (compte-rendu du conseil, infos urgentes....)

Entourer la ou les options :

- par mail : oui / non
- via un site internet : oui / non
- autres options :

Merci pour vos retours !